

CALENDRIER DES DIFFERENTES PHASES DE NOTATION
--

IMPORTANT : La campagne de notation 2020 / 2021 ne concerne que les Maîtres rémunérés sur la grille de rémunération des Maîtres Auxiliaires.

Pour clôturer la phase de notation des personnels de votre établissement, il est indispensable d'avoir procédé préalablement à la validation de vos propositions de notation.

SAISIE DES NOTES SUR GI/GC	1) Editer, dès le lancement de la campagne, les notices provisoires, renseignées de vos propositions de note et d'appréciation. 2) Communiquer à l'agent, au cours d'un entretien, la fiche de note provisoire. 3) Editer la fiche de note définitive et la faire signer par l'agent. 4) Saisir, en cas de recours, la demande de contestation en face du nom de l'agent qui conteste, avant le 21 mai 2021.	Entre le lundi 29 mars 2021 et le vendredi 21 mai 2021
VALIDATION DE LA CAMPAGNE DE NOTATION	Après la saisie et l'édition des notes, puis la saisie des contestations, la campagne de notation doit être validée impérativement avant la date limite.	Impérativement pour le vendredi 21 mai 2021 délai de rigueur
TRANSMISSION DES NOTICES DEFINITIVES	Les notices définitives signées des intéressés doivent être transmises à la DEEP accompagnées des pièces justificatives (rapport, recours et rapports complémentaires).	pour le vendredi 4 juin 2021 délai de rigueur